



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2009

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MB/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi vingt-sept mars deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20 mars 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : LES TRANSPORTS A LA DEMANDE

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole au service de M. CANCHON. Il s'agit de la mise en place des réseaux de transports à la demande dans certains secteurs de l'ensemble de la CASA mais bien entendu, ce qui vous sera présenté aujourd'hui ce sont les secteurs antibois.

Puisque j'en ai l'occasion, j'ai entendu la doléance justifiée de l'opposition qui est éloignée de la projection et n'y voit pas bien, aussi j'ai demandé à ce que l'on mette un véritable écran, car cette salle mérite que l'on puisse projeter de plus en plus de documents indispensables dans de bonnes conditions.

D'autant que nous sommes en phase de finalisation pour la suppression de tout papier et comme nous nous y étions engagés, de passer au numérique. Je souhaite qu'à ce moment-là on ait une salle suffisamment équipée pour que l'on puisse visualiser l'ensemble des documents.

Monsieur LA SPESA : Monsieur le Maire, nous sommes d'accord avec vous pour supprimer le tout papier puisque nous étions partants. Par contre, il est vrai que nous avons un tout petit souci, c'est qu'en Conseil municipal on n'a pas moyen de lire le CD. Pourriez-vous équiper les Conseillers municipaux d'ordinateurs pour qu'on puisse le lire en séance ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, comme il y a eu une commande groupée, elle vient d'arriver, j'ai demandé aux Service juridique et administratifs d'étudier et de définir le mode à savoir si c'est du matériel municipal qui est prêté aux élus, ou bien qui est mis à leur disposition. Il faut donc vérifier deux ou trois éléments juridiques qui nous rendent irréprochables et je suppose que l'on est tous d'accord sur ce point. Dès que cela sera terminé, on fera une courte formation pour ceux qui le souhaitent, et on devrait, dès le prochain Conseil municipal fonctionner ainsi, ou au moins, en délibérer avec l'attribution, dans la foulée, du matériel.

Là, on pourrait avoir un écran qui descend de manière électrique, cela n'insultera pas la salle et permettra de fonctionner de manière plus efficace et plus écologique. Pour cela, je crois que nous sommes tous d'accord.

Le réseau *icilà* va maintenant vous être présenté.

Mme BIGORNE : Juste un petit bilan sur le réseau Envibus puisque nous venons d'avoir les derniers chiffres du transporteur pour décembre : nous atteignons les 8 300 000 voyages en 2008. Nous sommes à + de 107 % depuis 2004. On a donc plus que doublé la fréquentation sur le réseau.

Le réseau est arrivé à maturité, c'est pourquoi nous avons lancé une enquête "origine-destination" en janvier 2008 pour permettre d'identifier les zones non desservies ou présentant un déficit de fréquentation sur les lignes régulières. Ce sont ces zones qui ont permis de définir les contours des secteurs *icilà* d'Envibus que l'on vous présentera juste après.

Fort de ce succès, on a voulu lancer une nouvelle identité commerciale pour vraiment faire adhérer les usagers au transport à la demande. C'est un nouveau service qui sera lancé le 6 avril : *icilà* d'Envibus.

Pour la Communauté d'agglomération, nous avons voulu offrir un service qui allie performance et coût maîtrisé puisque c'était bien le but du transport à la demande, d'avoir un service plus performant pour nos usagers mais des coûts plus maîtrisés puisque l'on ne fait plus rouler des bus à vide toute la journée.

Ce seront des petits véhicules qui sont beaucoup plus en adéquation avec la fréquentation des lignes mais aussi des contraintes du territoire puisque l'on sait notamment sur Antibes Juan-les-Pins que le territoire est collinaire, il ne permet pas forcément de faire passer les grands bus dans toutes les rues.

icilà d'Envibus est un nouveau transport collectif à la demande, puisqu'il permet de prendre plusieurs personnes à bord du véhicule et de grouper les usagers lors d'une même course. Effectivement vous n'avez pas un service de porte à porte mais bien un service d'arrêt.

Ce service est complémentaire aux lignes régulières du réseau Envibus. Il a pour mission d'étoffer et de resserrer le maillage du réseau puisque cela nous permettra, avec les petits véhicules, d'aller sur des territoires que l'on ne dessert pas forcément aujourd'hui.

Cela permet aussi d'étoffer le nombre d'arrêts puisqu'aujourd'hui il existe un nombre d'arrêts sur les communes de la CASA que l'on veut étoffer donc on est à l'écoute des demandes des usagers et des élus s'il faut mieux mailler le territoire grâce au transport à la demande.

icilà d'Envibus permet de faire bénéficier aux usagers habitant des lieux excentrés ou n'ayant pas ou plus de lignes régulières de bus à proximité, d'un moyen de transport sur mesure, c'est plus souple puisque vous n'empruntez pas d'horaires ni d'itinéraires fixes, c'est vraiment à la demande, quand vous appelez la centrale on vous propose votre horaire personnel. C'est plus pratique puisque sur simple appel gratuit deux heures avant, vous indiquez le jour et l'heure à laquelle vous souhaitez partir, vos arrêts montée-descente, et on vous propose un service.

C'est plus confortable puisque le service est effectué avec de petits véhicules neufs, facilement identifiables, de couleur magenta avec le logo *icilà* d'Envibus, qui comporteront de 8 à 21 places assises et équipés d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite avec une marche escamotable.

Donc, vous voyez une photo des futurs véhicules qui sillonneront tout le territoire de la CASA. 13 véhicules climatisés seront mis à la disposition des usagers, ils viendront en complément de nos autobus qui seront également dédiés au transport à la demande pour que les usagers les reconnaissent.

Vous retrouverez sur les fiches que nous vous avons distribuées, un zoom sur les secteurs concernés, notamment le secteur Antibes-Vallauris qui permet de desservir les anciens secteurs desservis en journée par la ligne 5.

Le nombre d'arrêts n'est pas restrictif, nous sommes prêts à en créer des supplémentaires suite aux demandes des clients potentiels. Sur ce secteur la ligne *icilà* d'Envibus fonctionnera toute l'année, du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures.

Autre secteur *icilà* d'Envibus dans le Cap d'Antibes desservi préalablement par la ligne 4 et que l'on va substituer par ce service qui fonctionnera sur les mêmes horaires.

Le but *icilà* d'Envibus c'est soit de vous rabattre sur des centres de vie, soit de vous permettre d'aller d'un point d'arrêt à un autre dans la même zone, soit de prendre une correspondance avec un bus. Vous avez tous ces exemples bien expliqués sur les fiches. Nous avons essayé d'être assez complets pour bien expliquer aux clients tout ce que permettait le service *icilà* d'Envibus de transport à la demande.

Un dernier secteur, biotois, mais qui est un peu aussi le quartier des Groules, c'est pour cela qu'on vous le présente ici, qui fonctionne également sur les mêmes horaires.

Il permettra de rabattre notamment sur la ligne 10 ou 200 pour les connexions vers Antibes.

Un rappel sur les lignes modifiées sur Antibes Juan-les-Pins : lignes 4 et 5 qu'on vous avait préalablement présentées ici en Conseil municipal, avec les documents de communication que nous avons faits pour les usagers, que vous retrouverez également chacun sur votre table.

On a prévu une fiche pour la ligne 4 où nous mentionnons qu'elle est remplacée par le service de transport à la demande *icilà* d'Envibus à compter du 4 mai 2009. Nous avons fait une fiche complémentaire pour que les personnes puissent bien retrouver l'information dont ils ont besoin et nous les renvoyons sur les fiches de secteurs Antibes-Vallauris et Antibes-Le Cap.

Entre le 6 avril et le 4 mai, on permet à tous les usagers de commencer à prendre l'habitude, on leur offre une double solution de transport, à la fois la ligne régulière, à la fois le service à la demande. Ils ont un mois pour s'habituer à ce nouveau service.

Concernant la ligne 5, elle est un peu différente puisqu'elle est conservée pendant les heures de pointe, on l'a juste substituée par le service de transport à la demande *icilà* d'Envibus durant les heures de journée. Comme vous pouvez le voir, nous l'avons représentée avec une parenthèse *icilà* d'Envibus pour que les personnes puissent se reporter à ce service qui est expliqué au verso de la fiche horaires que vous avez.

Au niveau des opérations de communication, on a lancé la communication sur le site internet cette semaine, on lancera la semaine prochaine une opération de cravatage dans les bus et une présence des ambassadeurs pour aller voir les clients et leur expliquer le nouveau service et les accompagner sur le changement des réseaux. Donc une cravate pour la ligne 4 où l'on retrouve les informations nécessaires, sachant qu'elle perdurera juste le matin et le soir pour emmener les élèves du collège de la Rostagne au départ du Plateau Fleuri.

De la même manière, pour la ligne 5, on prévoit d'afficher des cravates dans les bus en expliquant bien que depuis le 6 avril et définitivement à partir du 4 mai le service *icilà* d'Envibus sera créé et expliquant que la ligne 5 fonctionnera normalement entre 7 h 10 et 9 h 05 et entre 15 h 20 et 19 h 34, ce qui correspond aux heures de pointe assez chargées en fréquentation, justifiant la présence de la ligne régulière.

Pour terminer, le mode d'emploi : nous avons essayé de faire le plus simple pour que les personnes adhèrent bien au service. Un numéro Vert : 0800 202 244, on indique toujours le numéro de téléphone local puisque maintenant, depuis les portables, les numéros verts sont surtaxés. C'était une demande de nos usagers.

La centrale de réservation est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures 30. Il suffit d'appeler la centrale au plus tard deux heures avant le départ, sachant que s'il y a une place disponible avant deux heures, elle sera bien sûr proposée au client lors de son appel. Le client indique le jour et l'heure à laquelle il souhaite partir, les arrêts de montée et de descente et la centrale valide la course et confirme au client.

Le client voyage ensuite à bord de la ligne *icilà* d'Envibus avec un ticket à un euro qu'il peut acquérir à bord du véhicule ou avec l'un des autres titres d'abonnement de la gamme tarifaire d'Envibus. Comme c'est bien un service de transport collectif, tous les abonnements sont valables à bord d'*icilà* d'Envibus.

Monsieur le Maire : Très bien. Comme vous le savez, nous avons fait une étude complète à deux reprises avec une enquête sur l'ensemble des réseaux pour vérifier à quel endroit il fallait renforcer le réseau et à quel endroit il fallait éventuellement le modifier.

Il est apparu assez évident que dans certaines zones, collinaires ou d'habitat dispersé, il était à la fois difficile de faire circuler des bus et en même temps on ne répondait jamais vraiment à la demande puisque la régularité des bus correspondait à des bus qui finalement, dans une grande partie de la journée, circulaient à vide.

Cette situation avait une double pénalité, d'une part écologique puisque faire tourner un bus sans personne à l'intérieur n'a pas un bilan de développement durable très positif et d'autre part, cela a un coût, si bien que nous avons aussi évalué le coût de chaque personne transportée. On s'est aperçu que ce coût pouvait atteindre 20 et même quelque fois 50 euros.

C'est dire à quel point on était dans des situations où il aurait mieux valu à ce moment-là payer un transport en taxi à la personne à qui l'on offre un transport en commun.

C'est la raison pour laquelle, forts de l'expérience qui avait déjà été menée par le réseau Envibus et par la Communauté d'agglomération sur un certain nombre de secteurs, nous avons essayé de développer le réseau de transport à la demande pour en faire un véritable transport utile souple, collectif, plus efficace, et ne pas concurrencer un transport individuel comme le taxi.

En ce qui concerne le doublement de la ligne du Cap, il montrait qu'une des deux lignes n'était pratiquement plus utilisée, et que bien sûr quelques personnes prenaient ce bus mais nous étions dans une situation où c'était plus pour répondre à des demandes individuelles qu'à des transports collectifs. C'est pourquoi nous avons développé sur ce secteur la ligne *icilà*.

Pour la ligne Antibes-Vallauris, il y a une ligne structurante qui fonctionne très bien. Là il s'agissait de la ligne collinaire qui passe par les Brusquets et qui posait trois problèmes :

- une fréquence à adapter ;
- la grosseur des bus sur des chemins dont la plupart n'ont pas de trottoirs et ont des difficultés à croiser d'autres véhicules ;
- dans le milieu de la journée, le bus circulait complètement à vide.

Pour ne pas supprimer totalement le bus dans cet horaire, nous avons mis là aussi un réseau *icilà* que l'on fait chevaucher pendant un mois, pour que les gens prennent l'habitude soit de se reconvertir sur les horaires du matin et du soir, soit de choisir *icilà*.

Pour compléter votre information, il est évident que nous irons à la demande, et si nous constatons que ce mode qui rabat les voyageurs sur les lignes structurantes est un bon fonctionnement, on renforcera ce système pour permettre à chacun, qu'il habite dans de l'habitat individuel ou collectif, de pouvoir bénéficier de transport en commun.

Le dernier point, vous le savez, je voulais définir une étape dans la mise en place du service de transport en commun en régie, j'ai donc proposé que le service *icilà* soit un service en régie, de même que j'envisage avec Christian BERKESSE, Vice-Président aux Transports et l'ensemble des maires de la Communauté d'agglomération, que nous étendions la régie également aux navettes gratuites qui existent dans les villes et en particulier à Antibes.

Nous aurions donc un système plus souple, parce que plus large, de service public en régie, ce qui n'empêcherait pas éventuellement d'avoir un service délégué sur un opérateur mais cela permettrait d'avoir une structure très forte qui correspondrait donc à un transport à la demande, à un transport en réseau de navettes et un transport structurant qui est Sophia Antipolis - Antibes et qui présage de ce que nous souhaitons faire en matière de transport en site propre en tout cas, pendant ce mandat, dans la portion haute d'Antibes, Sophia Antipolis, pour permettre de passer le nœud autoroutier.

Voilà les explications complémentaires que je voulais vous donner. Pas d'intervention ? Pas de question ? Je vous remercie.

En dehors de l'information et de la réponse que j'ai donnée à Denis LA SPESA, j'ai reçu de la part de Jean-Pierre GONZALEZ un certain nombre de propositions de l'opposition, en particulier sur des questions dites orales.

Je souhaite que l'on trouve un équilibre entre le temps de parole de la majorité et de l'opposition, je souhaite également que le nombre de questions soit équilibré.

Je vous proposerai donc qu'effectivement sur les questions avec débat, il n'y ait qu'une question par groupe, ce qui équivaudra, vous le voyez bien à trois questions de l'opposition pour une question de la majorité, avec un temps de parole qui pourrait s'équilibrer ensuite entre majorité et opposition à l'intérieur du débat.

En ce qui concerne les questions courtes, en revanche, je vous propose qu'il y ait trois questions courtes pour la majorité et trois questions courtes pour l'opposition, avec une équivalence totale du nombre de questions et si ces questions pouvaient se résoudre en cinq minutes avec deux minutes et demie pour la question et deux minutes et demie pour la réponse, on pourrait à ce moment-là boucler les questions courtes en une demi-heure.

Si vous êtes d'accord, on pourrait préparer déjà une session de questions orales dans laquelle il y aurait $\frac{3}{4}$ des questions avec débat et $\frac{1}{4}$ pour la majorité et ensuite des questions courtes, équivalentes (trois pour la majorité, trois pour l'opposition), une question pour chaque groupe de l'opposition, étant donné que là, le temps de parole serait également réparti entre la question qui devrait se formuler en deux minutes et demie et la réponse qui ne pourrait pas non plus dépasser deux minutes et demie.

Si je compte à peu près bien, et comme on avait envisagé de faire quinze minutes pour chaque question avec débat, on devrait arriver à une heure de questions avec débat et comme on fait cinq minutes question-réponse, et que l'on en fait trois pour la majorité et trois pour l'opposition, on devrait régler ce problème en une demi-heure.

Ce qui fait que les séances de questions pourraient se multiplier puisqu'elles ne dureraient qu'une heure et demie et, si cela vous convient, on pourrait les faire soit avant un Conseil municipal classique, quand il n'est pas trop chargé, soit faire une séance particulière pour les questions avec débat si celui-ci est chargé.

Voilà les propositions que je vous fais, dont je rappelle qu'elles correspondent donc à un temps de parole égal en temps et une initiative de questions supérieure à l'opposition par rapport à la majorité.

Monsieur DUJARDIN : Oui, Monsieur le Maire, je pense qu'effectivement, au moins dans la première partie pour ce qui est des questions avec débat cela semble tout à fait équilibré, pour la deuxième partie sur les questions courtes, vous nous donnez une question par groupe, vous en prenez trois pour la majorité. Or, dans le passé le nombre de questions a toujours été lié à l'importance des groupes.

Je me souviens avoir été seul, je me souviens avoir vu le Front National avoir trois ou quatre questions, les socialistes et les communistes deux et moi une. Donc, aujourd'hui vous nous donnez généreusement une question par groupe... je pense que là, nous sommes lésés ou alors c'est une question pour tout le monde, et je pense que la majorité a la possibilité de s'exprimer tout au long de l'année à travers l'ordre du jour puisque c'est vous qui en êtes maître. Je pense que le fair-play serait de dire "moi j'accepte aussi d'avoir moins de questions", peut-être que vous auriez pu par rapport au temps et par rapport à l'importance des groupes, mais on dit qu'il y a une question-débat pour tout le monde et une question courte pour tout le monde. Où alors, pour les questions courtes, on dit "tant de questions pour tel groupe et tant de questions pour tel groupe...", voilà.

Monsieur le Maire : Je veux bien, je ne voudrais pas rappeler quand même à l'opposition que la majorité a eu 60 % des voix et que si l'on appliquait une proportionnalité, on ne ferait pas un quart des débats mais elle aurait trois quarts des questions avec débat et qu'elle n'aurait pas 50 % du temps de parole mais la proportionnalité plus les éléments de majorité qui s'imposent dans une élection municipale, ce qui ferait 80 %.

Après, effectivement, il y en a qui ont fait 16, il y en a qui ont fait 13, d'autres 11. Moi, je veux bien qu'on essaie de faire une nouvelle répartition mais cela voudrait dire que l'on fait des questions courtes pendant une heure et que l'on essaie de faire une répartition dans l'heure de la majorité et de l'opposition. Je ne sais pas...

Monsieur DUJARDIN : Ce que je vous dis c'est que moi je suis tout à fait prêt à ce que l'on fasse une question orale courte pour tout le monde , cela réduira encore le temps. Mais je pense que très franchement, votre majorité n'a pas besoin de mettre plus de questions dans la mesure où...

Monsieur le Maire : On n'est pas obligé d'avoir un quart de temps de parole quand on a deux-tiers des voix dans l'élection. Je veux bien que l'on fasse une répartition équitable et vous avez vu Monsieur DUJARDIN qu'elle n'est pas équitable, puisqu'il y a autant de questions de l'opposition que de la majorité sur les questions courtes et qu'il y a trois quart des questions de l'opposition et un quart de questions de la majorité sur les questions avec débat. Je veux bien que l'on aille au-delà et on peut même changer de place si vous voulez, mais enfin, à un moment donné, il faut aussi respecter les résultats des urnes.

Monsieur DUJARDIN : Je vous fais une proposition, maintenant, si vous n'êtes pas d'accord, on en reste là. C'est une proposition c'est tout. C'est que cela s'est fait par le passé, vous vous en souvenez très bien.

Monsieur le Maire : Oui, mais il n'y avait pas des questions longues et des questions courtes.

Monsieur DUJARDIN : Il y a toujours eu une question-débat et ensuite des questions sans débat. Les questions courtes c'est mieux à la limite que les questions sans débat dans la mesure où au moins on se parle.

Monsieur le Maire : On se parle, car s'échanger des papiers c'est un peu idiot.

Monsieur DUJARDIN : De ce côté-là c'est une avancée, je le reconnais. Moi, je faisais une proposition c'est tout.

Monsieur le Maire : Maintenant, on peut enlever les questions avec débat parce que j'ai aussi constaté que les questions avec débat n'entraînaient pas un débat extrêmement riche.

Madame MURATORE : La question qui se pose c'est quel temps est donné à l'opposition pour pouvoir poser des questions par rapport à l'ordre du jour qui lui est fait par le maire, par la majorité. C'est pour cela qu'il y a pour nous cette séance de questions qui est une ouverture pour l'opposition pour poser des questions.

Cette répartition du temps entre la majorité et l'opposition n'est donc pas très compréhensible puisque c'est vous qui avez la maîtrise de l'ordre du jour et que parmi les collègues de la majorité, je ne sais pas mais est-ce qu'il y en a un qui va poser une question que vous n'auriez pas prévue ? je ne vois pas quelle question ils pourront avoir à vous poser ? puisque, de fait, la majorité c'est vous.

Monsieur le Maire : Donc vous n'assistez pas au débat de la majorité.

Madame MURATORE : Effectivement, certes ! mais cette séance de questions doit permettre à l'opposition de pouvoir apporter des questions et vous entendre en réponse. C'est tout.

Monsieur le Maire : Je ne connais pas une assemblée qu'elle soit régionale, nationale ou départementale, ou locale, qui pratique en donnant l'ensemble ou la majorité du temps de parole à l'opposition sur les questions. Je n'en connais pas. Si vous en connaissez une vous me la citez. Je ne crois pas qu'à la Région cela se passe ainsi. Je vois qu'à Assemblée nationale quelles que soient les majorités, cela ne se passe pas ainsi et je vois que dans les départements, quelle que soit leur couleur, cela ne se passe pas ainsi.

On peut faire l'exception antiboise mais il me semble que de dire qu'il y a trois questions pour l'opposition et une pour la majorité avec débat, c'est déjà montrer qu'effectivement il y a trois initiatives qui sont, même rassemblées, minoritaires par rapport à une initiative unique et majoritaire.

Ecoutez, on y réfléchit et si on ne trouve pas de solution, on fera du 50/50. Ce sera encore plus simple et on décidera du format des questions.

Et dans la deuxième moitié on fera trois tiers et on essaiera de respecter l'ordre de l'opposition dans les élections, je veux bien mais il ne faudrait quand même pas demander à la majorité de n'avoir aucune initiative ou un quart des initiatives des questions avec débat. A moins que vous me citiez un endroit où le parti socialiste a mis en place un système de ce type.

Madame MURATORE : Je vais faire des recherches parce qu'il y a aussi des communes où les citoyens ont un temps pour pouvoir poser des questions, cela existe également.

Monsieur le Maire : Et puis on peut faire venir la section antiboise et les laisser poser des questions du balcon. Je ne suis pas favorable à ce genre de démocratie qui vient directement..., il y a un endroit où il y a une démocratie participative et un endroit où il y a une démocratie représentative. Ici, nous sommes dans une démocratie représentative, le public assiste librement à l'ensemble de nos échanges et il n'intervient pas sur les échanges.

Monsieur PIEL : Nous avons eu une réunion dite "des Présidents" où nous étions tombés d'accord, plus ou moins mais en tout cas il y avait un accord collectif sur une procédure. Là vous nous en présentez une autre. Vous avez la majorité, j'entends, il n'y a aucun problème y compris pour faire la répartition que vous voulez mais si on considère que la réunion d'organisation dite "des Présidents" n'a aucune valeur, autant que l'on s'en passe, et que l'on règle directement ici. Ou alors, on est obligé de tenir des PV de réunion et de revenir en séance. Après, c'est vous qui choisissez et nous, nous en tirerons les conséquences, mais cela ne sert à rien qu'on ait passé une heure et demie ensemble l'autre soir.

Monsieur GONZALEZ : La réunion des Présidents de Groupe a permis d'établir des propositions car on sait bien que l'exécutif c'est le Maire. Il est normal que la Conférence des Présidents ait pu établir des propositions, d'ailleurs la plupart ont été acceptées par Monsieur le Maire sauf un point qui lui a paru un peu anormal. C'est ce point qui concerne les questions orales-écrites ou écrites-orales comme l'on veut, où effectivement le temps de ces questions écrites-orales nous paraissait surabondant du côté de l'opposition par rapport au temps consacré à la majorité. Le maire a donc souhaité rétablir une certaine proportionnalité qui n'est pas tout à fait en faveur de la majorité mais qui, en partie, égalise un peu les choses.

C'est tout, mais c'est sur ce point seulement. Je ne peux pas vous laissez dire que cette Conférence des Présidents n'a servi à rien.

Monsieur le Maire : Il y a dix propositions, il y en a une sur laquelle j'élargis et une autre sur laquelle je restreins pour trouver un équilibre. Il n'y a que cette question que je soumetts à votre approbation. Et si vous voulez que l'on ne fasse pas qu'une demi-heure de questions courtes, on peut en faire une heure, comme cela l'opposition au lieu d'avoir une seule question courte en aura deux. Maintenant, ... vous réfléchissez. Si je dialogue avec vous M. PIEL, ce n'est pas pour que je vienne vous dire ce que j'ai décidé, c'est pour essayer de trouver un accord qui fasse que l'on ait un débat qui soit normal, efficace, apaisé, complet, riche... je sais bien que si peut-être certains étaient à ma place ils viendraient en expliquant que la majorité a la majorité et que l'on a politiquement tort quand on est minoritaire. Ce n'est pas mon opinion.

Je voudrais vous annoncer une mauvaise nouvelle que Gilles DUJARDIN vient de m'apprendre c'est que Monsieur GRATIEN qui était Conseiller municipal nous a quitté. C'était un homme ouvert, intelligent et discret. Donc, on a tous une pensée pour lui et sa famille et je demande à Gilles de le transmettre à l'ensemble de ses proches.

Nous passons maintenant à l'appel nominal.

APPEL NOMINAL par M. GONZALEZ, Premier Adjoint

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUÏ-BLAIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX,
M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER,
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR,
Mme Angèle MURATORI à M. Jean-Pierre GONZALEZ,
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Edith LHEUREUX,
M. Henri CHIALVA à M. Michel GASTALDI,
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS

Absents :

Mme Jacqueline BOUFFIER

Présents : 41 / procurations : 7 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Jean LEONETTI

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : Nous avons donc eu connaissance des délégations du Conseil municipal et j'ai la demande d'intervention de la Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins.

Monsieur PIEL : Sur deux arrêtés, n°6 et n°7.

Sur l'arrêté n°6, je le dis avec beaucoup de réserve, cet arrêté est scandaleux. Depuis 2004 vous privilégiez un administrateur territorial c'est-à-dire un cadre de la fonction publique avec un salaire confortable qui n'a nul besoin d'un logement de fonction ou de service. Pendant ce temps, des centaines de familles sont logées dans des conditions déplorables. La maman et les deux petites filles qui vous avaient accueilli au dernier Conseil municipal sont toujours à l'hôtel.

Deuxième scandale, en cinq ans, le loyer est passé de 700 à 787 euros c'est-à-dire beaucoup moins que l'augmentation des loyers et des charges dans les HLM.

Troisième scandale, je vous cite, en Conseil municipal du 27 février 2004 vous me répondiez sur ce cas précisément : *"je me suis engagé et je le reste, sur le fait que lorsqu'un appartement est mis à disposition et qu'il a une certaine pérennité, oui il passe par la commission du logement. Là, il s'agit d'un bail précaire et avec ce type de bail, on y met à l'intérieur des personnes en les prévenant qu'elles peuvent être amenées à*

partir dans un délai de deux ou trois mois. Ce serait scandaleux de le proposer à des gens qui sont en grande difficulté sociale". Cela fait cinq ans. Je pense que nous n'avons pas la même notion du scandale.

Sur l'arrêté n°7, il porte sur l'annulation d'un permis de construire 51 avenue de Cannes à Antibes-les-pins, c'est une autorisation d'ester pour une annulation de permis de construire. La question c'est comment a-t-on pu délivrer un permis de construire alors que l'enquête publique a été négative. Et pas qu'un peu ! je cite, et pas tout : "immeuble trop haut, aggravation des nuisances consécutives à l'augmentation de la population dans ce quartier, circulation accrue, bruit, pollution, difficultés de stationnement, création de locaux commerciaux alors qu'à proximité, les offres n'ont pas été satisfaites." La citation est terminée. Pour notre part, nous contestons cette construction à proximité immédiate du futur collège d'Antibes-les-Pins qui va dresser un bloc de béton face à cet établissement si cet établissement sera construit et cela c'est peut-être la question à poser.

Monsieur le Maire : Terminé ? Sur la Villa Colle chacun sait qu'il y a un certain nombre d'appartements et que la décision du Conseil municipal a été d'évaluer par le prix des Domaines les loyers qui devaient être payés. Compte tenu de cette situation, où il y a trois appartements, et à l'intérieur d'un espace qui est un espace public le choix a été fait de ne pas le mettre dans l'attribution des logements précaires compte tenu des difficultés d'accession au site défini.

Par conséquent, il y a une réactualisation qui se fait au taux habituel sur un loyer qui a été évalué au prix des Domaines et qui correspond effectivement au logement d'employés municipaux.

Je trouve que c'est une méthode assez classique dans votre parti, et dans l'histoire de votre parti, de désigner nommément à la vindicte publique une personne et de présenter ensuite à l'apitoiement public une personne nommément. Je vous ai déjà dit M. PIEL que ce n'est pas ma façon de procéder. Je procède justement avec une stratégie. Donc, à chaque fois que le logement à l'intérieur de la Villa Colle sera vacant, il sera attribué à un fonctionnaire territorial avec un loyer correspondant au prix des Domaines, défini par les Domaines. Vous pouvez revenir cent fois sur ce sujet, je ne changerai pas, compte tenu du site dans lequel se trouvent ces logements en même temps des contraintes qui l'imposent puisque c'est un endroit dans lequel il y a des réunions publiques, des centres aérés et un certain nombre d'éléments supplémentaires.

En ce qui concerne l'ensemble des autres logements, ils passent par l'attribution logique de la commission d'attribution, faite en fonction de ce que les services sociaux et l'assistante sociale nous disent de faire en priorité. Lorsque nous nous trouvons devant vos priorités, de votre clientèle particulière, il n'y a pas de piston particulier qui fait que ces personnes passent avant celles qui nous sont présentées par les services sociaux.

Sur ce plan là aussi je vous répète ma fermeté, vous pouvez amener régulièrement une personne. Je ne méconnais pas les difficultés d'un certain nombre de gens mais ce n'est pas la personne qu'amène M. PIEL devant le Conseil municipal qui passera avant l'ordre de l'attribution fait par les assistantes sociales et par les services sociaux. J'ai, excusez-moi, un peu plus confiance dans leur neutralité que dans la vôtre. Pour la question n° 7 je cède la parole à Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'un permis de construire qui a été donné par les services comme je le dis dans le cadre de la réglementation après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et un avis défavorable de l'enquêteur public que Monsieur le Préfet ou Monsieur le Représentant de l'Etat n'a pas suivi comme c'est son droit.

Monsieur le Préfet et son représentant ayant donné un avis favorable, nous avons donné un avis favorable car si nous nous opposions à l'avis du Préfet, il aurait fallu donner des motifs suffisamment valables pour que ce ne soit pas un abus de droit et qu'on ne soit pas attaqué à ce moment-là par le propriétaire des terrains qui lui a des droits car c'est une propriété privée.

En ce qui concerne l'environnement, il faut savoir qu'il y a trois ou quatre ans, nous avons donné un permis de construire sur la tranche d'ex Antibes-les-Pins qui s'appelle maintenant Juan Flore pour 400 appartements.

Ces mêmes personnes n'ont pas attaqué à ce moment-là, pensant que cela les gênait moins, car on sait bien que les attaques de l'environnement proche, c'est plus un problème au niveau de l'intérêt particulier et

on peut les comprendre, qu'un problème d'intérêt général. Or nous sommes ici pour défendre l'intérêt général et respecter le droit de la propriété et les droits qui sont donnés par le Droit d'Urbanisme.

Enfin, en ce qui concerne les commerces, effectivement, alors là c'est nous qui les avons imposés parce que nous avons d'un côté toute la première tranche d'Antibes-les-Pins qui, malheureusement, a des commerces sur un mail privé d'où l'impossibilité pour ceux-ci de travailler dans de bonnes conditions avec les problèmes qu'il y a entre les habitants, les propriétaires, et les commerçants. Nous avons interdit dans la deuxième tranche qu'il y ait des commerces, pour les 400 logements, parce que nous voulions faire vivre les commerces du mail.

Nous avons pensé qu'il était bon effectivement que dans le quartier pour avoir des centres de quartier, comme nous le faisons la plupart du temps, il y ait des commerces en bas d'immeubles pour favoriser les regroupements du quartier. Les riverains ont attaqué parce qu'ils restent au milieu de tous ces immeubles, car il faut bien dire qu'Antibes-les-Pins qui a été très critiqué au départ, est construit pour la plupart d'immeubles et qu'il reste trois villas au milieu de dizaines et de dizaines d'immeubles plus ou moins hauts et plus ou moins occupés.

Donc, je pense que ces trois riverains qui vivent dans ces villas s'accrochent pour garder leur bien tel qu'il est, dans un environnement sans habitation, malheureusement, la mutation de l'urbanisme est faite depuis longtemps, et il faut s'en réjouir.

Monsieur le Maire : Cela peut paraître ennuyeux de ne pas avoir la responsabilité de délivrer le permis mais Monsieur PIEL, cela vous évite toute possibilité arbitraire vis-à-vis de la Mairie, puisque les permis de construire sont délivrés par la Préfecture.

Donc, je vous invite la prochaine fois à méditer cette chose que vous ne pouvez ignorer pour ne pas laisser penser que des permis de construire seraient délivrés de manière arbitraire par la Ville d'Antibes.

Nous passons maintenant à la délibération suivante.

00-2 - PERIODES DE SURCROIT D'ACTIVITE - RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES - ANNEE 2009

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, comme vous le savez, chaque année je vous demande de m'autoriser à recruter des agents non titulaires saisonniers à hauteur de 533 mois de service, étant précisé qu'il permet bien entendu d'absorber le surcroît d'activité prévu en particulier dans le secteur de la propreté urbaine des espaces verts et de la sécurité publique.

Bien entendu, l'incidence financière du fonctionnement est de 1 777 000 euros prévus au budget.

Monsieur LA SPESA : Comme chaque année, puisque c'est un rapport que l'on voit chaque année, on le votera.

Juste une question : lorsque l'on compare les quatre dernières années le nombre de mois dédiés aux saisonniers, on constate une évolution, généralement à la baisse, hormis en 2008.

Année 2006 : 562 mois de service
Année 2007 : 550 mois de service
Année 2008 : 607,50 mois de service
Année 2009 : 533 mois de service

Pouvez-vous nous indiquer les raisons de ces variations ?

Monsieur le Maire : Les variations sont essentiellement en raison de l'automatisation des parkings. Vous avez vu beaucoup de jeunes recrutés pendant l'été, qui étaient à l'entrée des parkings, nous avons pensé que c'était une situation qui n'était bonne ni pour l'emploi de ces jeunes, ni pour le service qu'ils rendaient, donc nous sommes passés à un système d'automatisation qui a permis de diminuer le nombre d'emplois, qui, il faut bien le reconnaître, n'était pas très valorisant.

Madame MURATORE ? pas d'intervention. Au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? 4.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE).

00-3 - PRESTATIONS DE FORMATION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT) POUR L'ANNEE 2009 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : C'est une délibération assez habituelle d'une convention avec le CNFPT.

Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? personne.
Adoptée à l'unanimité.

M. Jean-Pierre GONZALEZ

01-1 - PETIT CHEMIN DES TERRIERS - PARCELLE DE TERRAIN DE 281 M² - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit de l'acquisition à l'euro symbolique de parcelle de terrain pour l'élargissement de voie.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

01-2 - VOIE NOUVELLE DU VAL CLARET - PARCELLES CADASTREES AV 8p de 613 M², AV 41p DE 110 M², AV 134p DE 5 M² - ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit de l'acquisition de parcelles pour la création d'une voie nouvelle au Val Claret dont on parle depuis quelques séances du Conseil municipal et nous arrivons au bout des acquisitions.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

01-3 - ELARGISSEMENT DE VOIE CHEMIN DES RASTINES - PARCELLE CADASTREE AD 1097 DE 122 M²- ACQUISITION A TITRE ONEREUX

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit de l'élargissement d'une voie avec une acquisition d'une parcelle de 122 m² à titre onéreux.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

01-4 - PARCELLE DE TERRAIN SISE CHEMIN DE LA GAROUBE - RETROCESSION GRATUITE

Monsieur GONZALEZ : Il s'agit d'une parcelle de terrain avec rétrocession gratuite dans la mesure où l'élargissement ne se faisant plus, les travaux n'ayant pas lieu d'être, le propriétaire a demandé la rétrocession.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

01-5 - IMMEUBLE SIS, 6 SQUARE DULYS A JUAN LES PINS CV N° 212- 4 APPARTEMENTS- CESSION AMIABLE A LA SOCIETE ERILIA

Monsieur GONZALEZ : Enfin, il s'agit d'une cession de 4 appartements à la société Erilia que nous avons achetés en 2007. Pourquoi seulement aujourd'hui les vend-on à Erilia ? Car depuis 2007 nous espérons pouvoir acheter le bloc mitoyen qui est dans un piteux état pour faire une rénovation globale de ce bloc d'immeubles sur la place Dulys qui en a bien besoin et essayer d'exproprier pour rénover le tout.

Il se trouve que nous avons des difficultés à trouver le propriétaire qui est une banque à l'étranger et nous faisons des recherches pour envisager cette expropriation.

Monsieur le Maire : Intervention de M. PIEL.

Monsieur PIEL : Je vais encore soigner ma clientèle. Si j'ai bien compris, M. GONZALEZ, vous avez parlé de 2007, moi, je lis dans la délibération que ces logements ont été acquis par voie de préemption par décision du maire en date du 5 juillet 2006.

Donc première question : pourquoi le choix d'ERILIA, pourquoi pas la SACEMA qui manque de logements en gestion ? De fait, ERILIA n'a aucune obligation à faire du PLAI, il ne fera pas de PLAI donc ne louera pas ces logements à des tarifs très sociaux.

Ceci dit, je constate donc que ces logements en bon état sont vacants depuis 2006, vacants et propriété de la commune !? depuis 2006 ! Combien de fois avez-vous contesté nos affirmations (encore tout à l'heure) sur l'existence de logements vacants appartenant à la commune ? Et là, on n'est pas dans le cadre d'école ni de centre aéré etc. etc.

Il y avait là de quoi loger des personnes, des familles en grande précarité de logement car je le répète, l'estimation des domaines (elle est à votre disposition) note, je cite : « appartements en bon état d'entretien y compris climatisés ! » vous avez osé lors du dernier Conseil municipal invoquer la solidarité familiale, (à la famille qui était devant la porte) vous devriez présenter des excuses aux 1 335 familles (et pas 800) qui attendent un logement social, certaines depuis des années. Là, il n'y a pas de clientèle, c'est le total. Ce ne sont pas les assistantes sociales qui choisissent c'est bien la Commission d'attribution des logements sociaux composée d'élus !

Alors, arrêtez de traiter cette question par le mépris. Cette délibération est accablante pour votre politique du logement qui n'en n'est pas une puisque c'est une absence de politique que l'on constate à longueur d'année. Vous avez laissé des logements vacants pendant trois ans alors qu'il y a des familles à la rue, c'est scandaleux !

Madame MURATORE : Je n'avais pas signalé d'intervention mais j'ai besoin d'une précision parce que dans un état des logements vacants qui nous a été remis, à notre demande, il apparaît que le 6 Square Dulys est en mauvais état et là on a qui sont "en bon état d'entretien". Est-ce que l'on peut avoir une précision sur l'état de ces logements pour savoir s'ils vont être disponibles rapidement ou pas.

Monsieur le Maire : L'acquisition de ces logements a été faite effectivement par préemption à la suite d'une vente alors qu'un promoteur souhaitait les acquérir. L'acquisition a été faite dans le but de faire des logements sociaux. Peut-être que je devrais m'excuser de cela aussi, mais effectivement c'est une décision que j'assume totalement, nous avons fait une préemption pour faire des logements sociaux à cet endroit.

Ensuite, quand les logements ont été acquis, nous les avons proposés à la SACEMA et, très clairement, le bilan qui a été fait par la SACEMA, a montré que trois logements à l'endroit où ils se trouvaient méritaient d'être recloisonnés et décloisonnés et que leurs fonctionnalités étaient mauvaises.

Un des trois appartements était dans un état qui nécessitait une rénovation. Compte tenu du fait qu'à côté il y avait la possibilité de faire une opération plus large, on a donc essayé de faire une opération plus large, malheureusement c'est souvent le cas, auprès de propriétaires qui n'ont pas pu être retrouvés.

Considérant donc qu'il n'y avait pas utilité de rénover et que la SACEMA n'était pas intéressée par un surcoût important, ce n'est pas parce que c'est une SEM qu'elle doit obligatoirement se mettre dans toutes les difficultés, on a pensé qu'il était logique de faire une proposition à un certain nombre d'autres bailleurs sociaux. C'est ERILIA, qui n'a pas été choisie, mais qui a fait la meilleure proposition du rachat et de la mise en service de ces logements sociaux.

Donc, je n'ai absolument pas à rougir ni de la démarche, ni de la proposition qu'a été faite à la SACEMA, ni d'avoir essayé d'en faire un peu plus que les simples appartements qui avaient été préemptés par la Ville, et de les mettre aujourd'hui à la disposition de l'appel d'offres au plus offrant, qui est la société ERILIA.

Je ne m'excuserai surtout pas vis-à-vis de vous M. PIEL, et vous devriez vous excuser, vous, par contre, de faire en sorte que de manière constante, vous essayez de gérer l'amalgame.

Nous avons gagné un certain nombre de batailles, on aurait pu les gagner ensemble. Nous avons gagné une première bataille c'est que dans cette ville le logement social n'est plus considéré comme une crainte et quand j'arrive dans un quartier aujourd'hui, parce que, souvent avec la SACEMA mais aussi avec ERILIA, nous avons fait des logements sociaux de qualité, il n'y a plus cette répulsion qu'il y avait dans certains quartiers.

Rappelons-nous quand on arrive dans le quartier que j'habite, à la Fontonne, quand on disait "on va faire du logement social", rappelons-nous les pétitions, les violences, et quelque fois la xénophobie qui était secrétée par ce genre de proposition. Rappelons-nous que lorsque des gens voyaient monter à des logements sociaux, ils considéraient qu'obligatoirement il allait y avoir de la délinquance et de la violence.

Rappelons-nous qu'avant que la CASA s'implique dans le logement social, la Ville d'Antibes produisait 80 logements par an, et qu'elle en produit aujourd'hui entre 250 et 270. Rappelons-nous que la Ville d'Antibes était la seule des villes de l'ensemble de la Communauté d'agglomération à produire du logement social et qu'aujourd'hui il y a 200 logements sociaux produits par les villes qui entourent la Ville d'Antibes, parce que nous avons créé un climat de confiance et non pas de violence.

Et vous, ce que vous souhaitez, c'est entretenir un climat de violence sur une seule thématique en essayant de mettre en exergue tel ou tel problème. Vous le savez M. PIEL, nous allons arriver à gagner malgré vous. Vous aurez passé votre vie de Conseiller municipal à crier sans faire, et lorsque vous aviez des responsabilités à vous taire sans faire. Vous aurez passé une vie de Conseiller municipal inutile, alors que nous aurions pu, sur un certain nombre de sujets, avancer ensemble parce que je suis parfaitement conscient des difficultés du logement et que nous avons, sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération à l'époque où les communistes étaient présents et votaient les délibérations parce qu'ils pensaient qu'ils allaient dans le sens de l'intérêt général, voté un PLH. Ce plan local de l'Habitat nous le respectons année par année. Il résorbera les problèmes que nous avons devant nous et nous ferons en sorte que vous constaterez que vous avez crié dans le désert et que vous avez accusé à tort.

Alors, sur les 800 ou 1 300, il y en a 800 qui sont des demandes de PLAI et PLUS et 1 300 qui sont des demandes qui peuvent relever du PLS. Pour vous montrer que je suis à votre écoute ou plutôt à l'écoute de la réalité, Mme BLAZY m'a proposé il y a quelque temps de faire 50/50, qui est une de vos propositions, alors qu'on devait faire 70 % PLS et 30 % de PLUS, et d'ailleurs, dans les trois dernières années, c'est cette proportion de 50/50 qui a été faite. Donc nous sommes pragmatiques et pas idéologiques. Nous faisons en fonction de la demande et non pas de critères que nous aurions éventuellement définis arbitrairement à l'avance.

Nous passons maintenant au vote sur cette question, qui signifie que la Ville a préempté des logements pour en faire des logements sociaux et qui vont être des logements sociaux par un bailleur social. Je vous propose le vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

Voilà, c'est la preuve, vous voyez M. PIEL, que vous êtes en incohérence entre votre vote et votre action..

Monsieur PIEL : Permettez, j'ai un rappel au règlement à faire !

Monsieur le Maire : Faites le rappel au règlement.

Monsieur PIEL : Nous avons décidé en Conférence des Présidents, un temps de parole maximum. Je pense qu'il ne s'applique pas qu'à l'opposition, il s'applique aussi à vous.

Monsieur le Maire : Je me permettais de déborder parce que vous avez largement débordé.

Monsieur PIEL : Moi, je constate... moi j'ai débordé ? Ah bon ! Alors c'est peut-être ça ici l'inutilité, c'est de déborder ? En tous les cas à vous entendre vous nous prenez à partie régulièrement...

Inaudible...

Monsieur le Maire : Vous n'avez plus la parole... Eric Pauget a la parole...

Monsieur PIEL : Je n'ai pas terminé !

Monsieur le Maire : Vous aviez trois minutes...

Monsieur PIEL : Je n'ai pas fait trois minutes ! Vous avez dit que j'étais inutile... Vous démontrez votre inutilité vis-à-vis de la loi SRU, depuis que vous êtes là vous avez fait baisser le taux de logements sociaux à Antibes, voilà votre résultat ! Ne venez pas me raconter des salades ! Vous insinuez des mensonges. Je prends plaisir à voir votre futilité.

Monsieur le Maire : Je préfère être futile qu'inutile.

Monsieur PAUGET vous avez seul la parole.

M. Eric PAUGET

02-1 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - MISE A DISPOSITION DES LYCEES PUBLICS ET PRIVES - MODALITES FINANCIERES - CONVENTION AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Il s'agit d'un renouvellement de convention avec la Région PACA pour la mise à disposition des équipements sportifs de la Ville au profit des lycéens de la Commune.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adoptée à l'unanimité.

02-2 - ACCUEIL DES JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - PARTENARIAT AVEC LE LYCEE AUDIBERTI - RESTITUTION DES SOMMES NON UTILISEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

Monsieur PAUGET : Il s'agit de la restitution de sommes par le lycée Audiberti qui n'ont pas été utilisées dans le cadre du dispositif de soutien aux sportifs de haut niveau qui sont scolarisés dans ce même lycée Audiberti. Je vous ai proposé une délibération en novembre 2008, qui prévoyait certaines sommes et à la fin de l'année, le lycée nous a écrit pour dire qu'il y avait une erreur comptable dans les sommes initialement proposées. Il s'agit donc d'une délibération rectificative.

Monsieur le Maire : Intervention du groupe "Union pour Antibes Juan-les-Pins".

Monsieur MOLINE : Oui, j'ai des choses à dire, parce qu'un taux d'utilisation de 5 %, si c'est pour un échec c'est tout au moins un manque certain d'analyse de votre part, vous avez engagé de notre argent sur un prévisionnel non maîtrisé. Ce sont entre autre avec ces erreurs que l'on fait augmenter les impôts.

Monsieur le Maire : M. PAUGET, dites-lui simplement que l'on récupère de l'argent.

Monsieur PAUGET : On récupère une subvention qui n'a pas été utilisée par le lycée Audiberti.

Monsieur MOLINE : J'avais bien compris M. PAUGET.

Monsieur le Maire : Tout le monde a compris. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à l'unanimité.

02-3 - CREATION D'UN PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur PAUGET : Je vous propose de créer un prix Junior et Jeune méritant pour les jeunes antibois et juanais et l'adoption de ce règlement. Nous avons souhaité mettre à l'honneur à partir de l'année 2009, chaque année, des jeunes issus de la Commune, bien sûr, dignes d'estime ou de récompense dans les différents domaines (artistique, culturel, social, citoyen, humanitaire, sportif, environnement).

Je vous propose que l'on récompense ces jeunes dans deux catégories : une tranche d'âge de 8 à 15 ans et une de 16 à 25 ans ou bien d'un point de vue individuel ou bien associatif et collectif, avec une participation de la commune sous forme de bons d'achat pour des jeunes qui seraient primés individuellement ou bien sous forme de subvention s'il s'agit d'association ou d'une structure organisée.

Je vous propose donc d'adopter la création de ce prix ainsi que le règlement de sa mise en place.

Monsieur le Maire : Intervention du groupe "La Gauche et l'Ecologie".

Mademoiselle DUMAS : La création d'un tel prix nous apparaît comme un « cache-misère » de la pauvreté du tissu associatif de notre ville concernant la jeunesse.

Alors OUI à l'encouragement, au soutien et à la promotion d'initiatives présentées par les jeunes mais dans ce cadre quel est l'intérêt d'un prix au mérite avec un règlement intérieur qui fixe des critères de recevabilité mais pas de définition du mérite, notion très subjective qui vous permet de fixer vos principes de reconnaissance.

Dans ce cadre-là, nous ne sommes pas certains d'avoir la même idée du mérite.

Alors pourquoi ne pas commencer par un engagement supérieur de la collectivité pour la création d'associations favorisant les projets de jeunes en étant attentifs à la possibilité d'accès à tous !

Madame MURATORE : Pour nous, c'est effectivement le mérite, je ne reprendrais pas mais : qu'est-ce que pour vous le mérite ? pour nous c'est un choix de société. Est-ce que l'on veut une société de coopération, de solidarité ? ou une société qui va développer la concurrence et où l'on va chercher à être le plus méritant. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pour nous, être le plus méritant cela peut se faire, c'est quelque chose de spontané et ce n'est pas quelque chose qui va se préparer, je ne vais pas me lever demain en disant "tiens aujourd'hui je vais être plus méritant".

Donc, avoir un prix du méritant c'est excessivement choquant pour nous. Si vous étiez restés sur le collectif, sur les associations, sur initier une démarche collective, une démarche de collaboration entre les jeunes et développer cet esprit collaboratif, on aurait pu être d'accord, mais là pas du tout et leur donner un bon d'achat qui va développer une société de consommation !!

Je voudrais citer Albert JACQUARD "Oublions ces examens qui agissent comme des aimants pernicieux en orientant les efforts vers la réussite".

Monsieur le Maire : Juste un mot, Mme MURATORE. Je suis pour la méritocratie républicaine. Si vous voulez...

Madame MURATORE : Tout à fait, on ne pourra pas être d'accord sur ce point.

